

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation : 16/03/2017

2017 - 010

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°10 : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI-VOLATILES DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des pigeons ont élu domicile dans le clocher de l'église. Leur présence représente un risque sanitaire d'une part et d'autre part, ils détériorent progressivement le clocher (cloche, plancher, toitures) car les fientes sont corrosives. Après avoir suggéré de faire réaliser un nettoyage par une entreprise spécialisée, il propose de faire installer un système anti-volatiles par la même entreprise.

Il présente un devis de la société ASAP d'un montant de 518,24€ HT pour le nettoyage du clocher et de 1 368,85€ HT pour la pose d'un système anti-volatiles soit un total de 1 887,09€ HT soit 2 264,51€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il donne son accord pour le choix de la société ASAP pour un montant de 1 887,09€ HT soit 2 264,51€ TTC. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

